



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 085

Le 24 janvier 2025

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le temps supplémentaire et dépenses**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 janvier 2025, visant à obtenir les documents suivants :

- 1. Pour les années 2019 à 2024, le montant d'argent dépensé pour le temps supplémentaire des policiers de la Sûreté, par année et par région (ou division de la Sûreté);**
- 2. Pour les années 2019 à 2024, le nombre d'heures supplémentaires travaillées par les policiers de la Sûreté, par année et par région (ou division de la Sûreté);**

Nous vous transmettons ci-dessous les données qui ont été extraites de nos systèmes, soit les heures supplémentaires effectuées par les policiers de la Sûreté du Québec ainsi que les montants payés.

**Heures supplémentaires des policiers et montants payés  
Exercices 2018-2019 à 2023-2024**

<b>Exercices financiers (avril à mars)</b>	<b>Heures supplémentaires effectuées <sup>1 2</sup></b>	<b>Montants totaux payés</b>
2018-2019	1 653 302	92 220 284 \$
2019-2020	1 649 663	94 290 584 \$
2020-2021	1 408 191	83 552 183 \$
2021-2022	1 699 745	103 244 883 \$
2022-2023	2 095 843	126 655 893 \$
2023-2024	2 056 063	125 914 817 \$

<sup>1</sup> Incluant les données relatives à certaines opérations dont les coûts n'ont pas été imputés au budget de la Sûreté du Québec.

<sup>2</sup> Heures supplémentaires payées et compensées.

**Source:** Direction des ressources financières, Sûreté du Québec

**Mise à jour:** 2025-01-16

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

### **Original signé**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels